

EVENTProfil

Rallye International du Valais



Manifestation

Thème
Sports motorisés

Début de la manifestation
23.10.2025

Fin de la manifestation
25.10.2025

Tournoi
Récurent

Lieu de déroulement
1920 Martigny

Nombre de personnes
15000

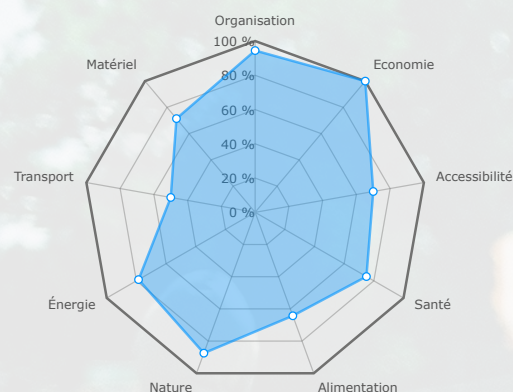
Site Internet
www.riv.ch

Adresse électronique
info@riv.ch

Evaluation

Etat au : 5.4.2025

eco-points: 76%



Code QR du profilEVENT



Indications des mesures

ORGANISATION ET COMMUNICATION

Complètement Majoritairement Non Non
pertinent

Il existe un concept de durabilité.*	☒	☐	☐	☐
Une personne responsable du domaine de la durabilité a été désignée.*	☒	☐	☐	☐
Toutes les personnes à l'interne de l'organisation (par ex. les membres du comité d'organisation, le personnel, les bénévoles) sont informées de la stratégie et des mesures de durabilité de la manifestation et, si nécessaire, formées.	☒	☐	☐	☐
Toutes les parties prenantes externes importantes (par exemple les sponsors, les prestataires de services, les visiteurs, les participantes et participants, les riveraines et riverains) sont informées de la stratégie et des mesures de durabilité de la manifestation.	☒	☐	☐	☐
Pour les manifestations récurrentes, un bilan du concept ou des mesures de durabilité est effectué systématiquement au terme de la manifestation. Des actions correctrices sont proposées dans une optique d'amélioration continue.*	☒	☐	☐	☐

Les émissions de gaz à effet de serre de la manifestation font l'objet d'un bilan et la responsabilité est assumée pour les émissions qui ne peuvent être évitées.

☐ ☒ ☐ ☐

☒ MATÉRIEL ET DÉCHETS

Complètement Majoritairement Non Non
pertinent

Les produits jetables à usage unique (comme la vaisselle à usage unique, les bouteilles en verre non réutilisables, les briques « Tetra Pack », les articles de décoration, etc.) ne sont pas utilisés.*

☐ ☒ ☐ ☐

Le retour des emballages réutilisables et à usage unique recyclables est assuré (ex. via un système de dépôt sur les bouteilles de boissons en PET).

☒ ☐ ☐ ☐

La manifestations ainsi que ses sponsors et partenaires renoncent à la distribution d'échantillons gratuits, de give-aways et de flyers.*

☐ ☒ ☐ ☐

L'organisatrice ou l'organisateur de la manifestation réduit ses propres produits d'impression au minimum. Les solutions numériques sont privilégiées.

☒ ☐ ☐ ☐

Un nombre suffisant de poubelles de tri (tous les 25m, bien visibles) sont installées dans la zone réservée au public ; elles sont vidées en permanence/de façon régulière et permettent le tri des déchets.

☒ ☐ ☐ ☐

☒ CIRCULATION ET TRANSPORT

Complètement Majoritairement Non Non
pertinent

Les lieux des manifestations sont facilement accessibles en mobilité active (à pied, à vélo, etc.).

☐ ☒ ☐ ☐

Un nombre suffisant de places de stationnement pour les vélos est proposé.

☒ ☐ ☐ ☐

Les lieux des manifestations sont situés à une distance de marche de l'arrêt de transports publics le plus proche ou un service de navette est organisé.*

☐ ☒ ☐ ☐

Le début et la fin de la manifestation coïncident avec les horaires des transports publics.

☐ ☒ ☐ ☐

Dans la mesure du possible, des billets combinés (entrée/inscription et billet de transport public) ou des droits d'entrée/d'inscription à prix réduit sont proposés en cas de voyage en transport public.*

☐ ☐ ☐ ☒

Aucune place de parking supplémentaire n'est proposée pour les visiteuses et visiteurs ou les participantes et participants. Une taxe de stationnement incitative est exigée sur les places existantes et l'utilisation des transports publics est recommandée.

☐ ☐ ☐ ☒

Il y a suffisamment de places de parking réservées pour personnes en situation de handicap (3% des places de parking disponibles, mais au moins une place). Leur utilisation par les personnes qui en ont besoin est garantie.

☐ ☒ ☐ ☐

Le guidage des visiteurs pour la mobilité active, les correspondances avec les transports publics et les navettes est clairement indiqué et facilement compréhensible.

☐ ☒ ☐ ☐

Pour les transports de matériel et de personnes, des véhicules à faible consommation, peu polluants et sans émissions (norme EURO 6, au moins 3 étoiles selon la liste Auto-Environnement de l'ATE) sont utilisés.

☐ ☒ ☐ ☐

☒ ÉNERGIE ET INFRASTRUCTURES

Complètement Majoritairement Non Non
pertinent

Les sites de la manifestation sont raccordés au réseau électrique et utilisent exclusivement de l'électricité verte certifiée.*

☒ ☐ ☐ ☐

Les systèmes d'alimentation en énergie mobiles sont à éviter. Dans le cas où ils seraient indispensables, le recours aux sources d'énergies durables (énergies renouvelables ou carburants synthétiques) est requis et les carburants fossiles sont proscrits.

☐ ☒ ☐ ☐

Des appareils et des installations à faible consommation d'énergie sont utilisés afin de minimiser la consommation d'énergie de la manifestation.	☐	☒	☐	☐
Des bâtiments, des places de stationnement, des routes, des parcours, des pistes ou toute autre infrastructure existante sont utilisés. Si cela n'est pas possible, l'utilisation d'infrastructures temporaires et démontables qui peuvent être réutilisées est préconisée.*	☒	☐	☐	☐
Le nombre, le type et le mode de vidange des toilettes sont définis avec l'autorité compétente. La priorité est à donner aux infrastructures existantes connectées au réseau. Dans le cas où le site n'est pas équipé ou pas suffisamment équipé en WC fixes, les toilettes sèches sont à privilégier.	☐	☒	☐	☐

☒ NATURE ET PAYSAGE

Complètement Majoritairement Non Non
pertinent

Le site de la manifestation et, le cas échéant, le tracé du parcours, les zones réservées aux spectatrices et spectateurs, les zones d'installation et de stockage ne traversent pas de zones protégées ou sensibles aux perturbations et ne polluent pas les eaux.*	☐	☒	☐	☐
Les émissions lumineuses à l'extérieur sont réduites au minimum.*	☒	☐	☐	☐
La sonorisation des espaces extérieurs se fait de manière concentrée dans un même lieu et à un volume limité afin d'éviter une pollution sonore inutile. Dans les zones sensibles au bruit, aucune musique de divertissement n'est diffusée et la diffusion est limitée dans le temps.	☒	☐	☐	☐
En cas d'événements météorologiques extrêmes (chaleur, tempête, orage, etc.), des dispositions adéquates sont prises pour assurer le bien-être et la protection des personnes et des infrastructures.*	☒	☐	☐	☐
Des mesures sont prises pour protéger les espaces naturels adjacents (p. ex. sols, cours d'eau, rives, arbres). Si des espaces naturels devaient néanmoins être endommagés, ils doivent être restaurés et les autorités compétentes doivent en être informées.	☒	☐	☐	☐

☒ ALIMENTATION

Complètement Majoritairement Non Non
pertinent

Les stands de restauration proposent des produits régionaux et de saison.	☒	☐	☐	☐
Au moins 50% des plats proposés lors de la manifestation sont végétariens et/ou végétaliens.*	☐	☐	☐	☒
Les produits à base de viande et de poisson répondent à des normes élevées en matière de bien-être animal et sont issus de l'élevage biologique ou IP-Suisse.	☐	☒	☐	☐
Il existe une offre attrayante de plats sains. Les produits ultratransformés et/ou contenant de grandes quantités de sucre, sel, matières grasses ou additifs alimentaires sont évités.	☒	☐	☐	☐
L'eau du robinet est rendue accessible gratuitement, par exemple via des stations d'eau potable.*	☒	☐	☐	☐

☒ SANTÉ ET PRÉVENTION

Complètement Majoritairement Non Non
pertinent

L'ensemble du site de la manifestation est signalé comme non-fumeur ou dispose de zones fumeurs séparées. Les produits à base de tabac et de nicotine ou les cigarettes électroniques ne sont ni vendus, ni promus, sur le site de la manifestation.*	☒	☐	☐	☐
Au niveau de la vente d'alcool, la protection de la jeunesse telle que prescrite par la loi est rigoureusement respectée sur la base d'un concept de protection de la jeunesse, ou alors aucun alcool n'est servi.	☐	☒	☐	☐
Une offre attrayante de boissons non alcoolisées, vendues à un prix inférieur à celui de la boisson alcoolisée la moins chère et de même contenance (si existante), est proposée.	☒	☐	☐	☐

Des protections auditives sont mises gratuitement à disposition lors des manifestations bruyantes (obligatoires à partir de 93 dB).	☐	☒	☐	☐
Des mesures de gestion des risques (par exemple au moyen d'un concept de prévention) pour prévenir les accidents de la route, la discrimination, la violence, la toxicomanie et le dopage sont prises.*	☐	☒	☐	☐
Un concept/plan de sécurité est réalisé et les soins médicaux de base sont assurés.*	☒	☐	☐	☐
Des points de contact facilement accessibles sont définis et communiqués pour signaler les incidents de discrimination, de violence et/ou de harcèlement.	☐	☒	☐	☐

☒ ACCESSIBILITÉ ET COHÉSION SOCIALE

Complètement Majoritairement Non Non
pertinent

La manifestation assure un accès sans barrière pour toutes et tous.*	☒	☐	☐	☐
Des places intégrées (non isolées) sont mises à la disposition des personnes en situation de handicap sur le lieu de la manifestation.	☒	☐	☐	☐
La manifestation assure l'égalité (par ex. langage neutre en termes de genre, empowerment, présence de femmes dans les organes de décision et/ou la programmation, égalité salariale).*	☒	☐	☐	☐
Les familles, les enfants, les jeunes et autres groupes (étudiants, apprentis, bénéficiaires de l'aide sociale) bénéficient d'entrées à prix réduit ou de l'entrée gratuite.*	☐	☐	☐	☒
L'engagement des bénévoles est remercié de manière appropriée et valorisé par un certificat, disponible sur demande.	☐	☒	☐	☐
Des mesures sont prises pour favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes notamment dans les domaines couverts par la manifestation (sport, culture).	☐	☒	☐	☐
Le voisinage est informé de la nature, de la durée et des perturbations (p. ex. contournement, places de stationnement limitées) liées à la manifestation.	☒	☐	☐	☐

☒ ECONOMIE

Complètement Majoritairement Non Non
pertinent

La manifestation prendra les mesures appropriées pour limiter au minimum les subventions et financements publics demandés.	☒	☐	☐	☐
Des mesures sont prises pour inciter les personnes participant à la manifestation à prolonger leur séjour ou à pratiquer d'autres activités dans la région (par exemple en coordination avec les organisations touristiques locales/régionales).	☒	☐	☐	☐
Le comité d'organisation assume la responsabilité de ses prestataires (par ex. traiteurs, fournisseurs d'infrastructures, fournisseurs de vêtements) et conclut avec eux des accords conformes aux objectifs de durabilité de la manifestation.	☒	☐	☐	☐
Tous le personnel rémunéré et employé de manière régulière bénéficie de contrats de travail et est rémunéré de manière appropriée pour ses prestations.	☐	☐	☐	☒
Le personnel travaille conformément à la loi sur le travail et est informé des contraintes extraordinaires.	☐	☐	☐	☒
Afin de soutenir l'économie régionale, les fournisseurs de la région sont privilégiés.*	☒	☐	☐	☐
Une analyse des risques est effectuée afin d'identifier les dangers et les conséquences financières possibles (par exemple, évaluation des facteurs de risque d'une faible affluence potentielle).*	☒	☐	☐	☐

* Mesure particulièrement importante, à double pondération

Schweizer Verband für nachhaltige Events
Association suisse pour des manifestation durables

St. Johannis-Vorstadt 3

4056 Basel

Tel. 061 261 40 81

info@saubere-veranstaltung.ch / info@manifestation-verte.ch

www.saubere-veranstaltung.ch / www.manifestation-verte.ch